



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES  
Secrétariat Général

<b>COMPTE-RENDU</b> <b>Réunion du Conseil municipal</b> <b>du 4 AVRIL 2014</b>
--

**Membres présents :** Pierre-Marie CHARVOZ, Marie-Paule GRANGE, Jean-Paul MARGUERON, Sandrine TESTON, Dominique JACON, Lucie DI CANDIDO, Georges NAGI, Catherine RECROSIO, Philippe GEORGES, Patricia SONZOGNI, Daniel MEINDRE, Sophie PELLETIER, Jean-Claude PETTIGIANI, Marie-Christine GUERIN, Georges BARBON, Ségolène BRUN, Pierre GROS, Marie LAURENT, Mario MANGANO, Isabelle BRUN, Pierre GADEN, Françoise LASSAGNE, Michel BONARD, Philippe ROLLET, Florence ARNOUX LE BRAS, Daniel DA COSTA, Françoise COSTA, Laurent DE MONTGOLFIER, Josiane VIGIER.

**Secrétaire de séance :** Daniel DA COSTA

Diffusion : Conseil municipal, services municipaux, presse

Monsieur Pierre-Marie CHARVOZ en sa qualité de maire sortant rappelle à l'assemblée les résultats de l'élection municipale et communautaire du 30 mars 2014.

Liste « UNIS POUR SAINT-JEAN » : 43,52 %

Liste « ENSEMBLE POUR SAINT-JEAN » : 56,48 %

Il installe les élus suivants :

**Pour la liste « ENSEMBLE POUR SAINT-JEAN » : 23 élus :**

Pierre-Marie CHARVOZ, Marie-Paule GRANGE, Jean-Paul MARGUERON, Sandrine TESTON, Dominique JACON, Lucie DI CANDIDO, Georges NAGI, Catherine RECROSIO, Philippe GEORGES, Patricia SONZOGNI, Daniel MEINDRE, Sophie PELLETIER, Jean-Claude PETTIGIANI, Marie-Christine GUERIN, Georges BARBON, Ségolène BRUN, Pierre GROS, Marie LAURENT, Mario MANGANO, Isabelle BRUN, Pierre GADEN, Françoise LASSAGNE, Michel BONARD.

**Pour la liste « UNIS POUR SAINT-JEAN » : 6 élus :**

Philippe ROLLET, Florence ARNOUX LE BRAS, Daniel DA COSTA, Françoise COSTA, Laurent DE MONTGOLFIER, Josiane VIGIER.

Monsieur CHARVOZ porte à la connaissance du conseil municipal les élus appelés à siéger au conseil communautaire :

**Pour la liste « ENSEMBLE POUR SAINT-JEAN » : 11 élus :**

Pierre-Marie CHARVOZ, Marie-Paule GRANGE, Jean-Paul MARGUERON, Sandrine TESTON, Dominique JACON, Lucie DI CANDIDO, Georges NAGI, Catherine RECROSIO, Philippe GEORGES, Patricia SONZOGNI, Daniel MEINDRE.

**Pour la liste « UNIS POUR SAINT-JEAN » : 3 élus :**

Philippe ROLLET, Florence ARNOUX LE BRAS, Daniel DA COSTA.

Monsieur Pierre-Marie CHARVOZ propose à l'assemblée la désignation du secrétaire de séance, en l'occurrence le benjamin de l'assemblée, Monsieur Daniel DA COSTA. Personne ne s'y oppose, Monsieur DA COSTA est donc désigné, à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur Pierre-Marie CHARVOZ laisse la place au doyen de l'assemblée, Monsieur Georges BARBON.

Monsieur Georges BARBON procède à l'appel des conseillers municipaux :

Pierre-Marie CHARVOZ, Marie-Paule GRANGE, Jean-Paul MARGUERON, Sandrine TESTON, Dominique JACON, Lucie DI CANDIDO, Georges NAGI, Catherine RECROSIO, Philippe GEORGES, Patricia SONZOGNI, Daniel MEINDRE, Sophie PELLETIER, Jean-Claude PETTIGIANI, Marie-Christine GUERIN, Georges BARBON, Ségolène BRUN, Pierre GROS, Marie LAURENT, Mario MANGANO, Isabelle BRUN, Pierre GADEN, Françoise LASSAGNE, Michel BONARD, Philippe ROLLET, Florence ARNOUX LE BRAS, Daniel DA COSTA, Françoise COSTA, Laurent DE MONTGOLFIER, Josiane VIGIER.

Le quorum étant respecté, Monsieur BARBON propose la désignation de deux assesseurs (un dans chaque liste) : Catherine RECROSIO est désignée pour la liste « **ENSEMBLE POUR SAINT-JEAN** » et Françoise COSTA est désignée pour la liste « **UNIS POUR SAINT-JEAN** ».

Il fait appel aux déclarations de candidature pour l'élection du maire :

Pour la liste « **ENSEMBLE POUR SAINT-JEAN** » : **Pierre-Marie CHARVOZ**.

Pour la liste « **UNIS POUR SAINT-JEAN** » : **aucune candidature**.

Monsieur BARBON invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il est rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu à scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Il est donc procédé au vote. Chaque conseiller municipal met son bulletin de vote dans une urne.

Georges BARBON invite les assesseurs (Catherine RECROSIO et Françoise COSTA) à procéder au dépouillement.

Nombre de bulletins déposés dans l'urne :	<b>29</b>
Bulletins pour Pierre-Marie CHARVOZ :	22
Bulletins blancs :	1
Bulletins nuls :	6

Monsieur Pierre-Marie CHARVOZ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire de Saint-Jean-de-Maurienne. Monsieur Georges BARBON lui adresse toutes ses félicitations.

Monsieur le Maire, nouvellement élu, prend la présidence de l'assemblée, remercie le doyen d'avoir officié pendant quelques minutes et prononce un discours.

Discours de Monsieur Pierre-Marie CHARVOZ :

Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs,  
Chères Saint-Jeannaises, chers Saint-Jeannais,

Je veux tout d'abord dire ma gratitude et remercier tous mes collègues et amis de la liste « Ensemble pour Saint-Jean », pour leur soutien et l'énorme travail depuis de nombreux mois.

Etre Maire est un très grand honneur et une charge dont je sais l'importance et les responsabilités et c'est avec une profonde émotion et un mélange de fierté et d'humilité que je reçois le mandat que vous venez de me confier. Mesdames et Messieurs, un mandat s'achève, un autre débute. Un second mandat placé sous le signe de la continuité.

Les Saint-Jeannaises et Saint-Jeannais ont souhaité, à une très large majorité, que notre équipe compétente et motivée, poursuive le travail sans relâche mené depuis 6 ans. Ils nous ont aussi été reconnaissants pour la relation de proximité entretenue avec eux et surtout pour l'amour que nous portons à notre ville.

De cette confiance, nous devons tirer une exigence supplémentaire d'efficacité. Une confiance dont nous saurons être dignes, tout comme nous l'avons été au cours des 6 années écoulées.

J'adresse aujourd'hui mes remerciements, ainsi que ceux des élus de la majorité, aux électrices et aux électeurs qui nous ont confié la difficile, mais ô combien passionnante mission de les représenter durant les 6 prochaines années.

A celles et ceux qui ont fait un autre choix, je dis que j'entends bien rester le maire de toutes les Saint-Jeannaises et tous les Saint-Jeannais, quelle que soit leur opinion.

Merci aux nouveaux élus qui ont accepté la proposition que je leur ai faite, avec une spontanéité et un enthousiasme réconfortants. Vous vous rendrez compte rapidement que notre travail passionnant et constructif détermine la qualité de vie de nos concitoyens.

Merci au personnel communal, à mes plus proches collaborateurs, qui œuvrent chaque jour au service de toutes et tous. Leurs missions ne sont souvent pas faciles. Je veux leur dire ma gratitude, ma confiance dans leur compétence, leur savoir-faire et leur dévouement.

Mesdames, Messieurs,

De nombreux défis nous attendent, de nombreux défis attendent notre ville... Soyez assurés de notre implication à tous niveaux, de la mise en place de notre programme réaliste, dans le respect de la maîtrise de la dépense publique.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

Je félicite celles et ceux qui représenteront notre commune au conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Maurienne.

Le devenir de notre ville dépend aussi des relations que nous entretenons avec l'intercommunalité et je suis très fier du chemin parcouru ces 6 dernières années avec les 5 autres communes de Cœur de Maurienne.

Nous continuerons à participer pleinement aux orientations et décisions communautaires, en conservant à la ville de Saint-Jean-de-Maurienne sa vocation de ville centre au cœur de notre bassin de vie.

Pour affronter les grands enjeux de demain, pour dessiner les contours de ce que sera Saint-Jean dans les années à venir, nous devons agir ensemble, en pleine concertation avec, aujourd'hui, les 7 autres communes de notre territoire.

Mesdames, Messieurs,

J'aborde avec grande détermination ce second mandat, avec l'envie de réussir notre projet et avec un engagement sans faille pour servir l'intérêt général.

Mes chers collègues,

Etre Maire, être Conseiller Municipal, c'est un honneur et avant tout un devoir.

Nous ne rappellerons jamais assez que les Maires sont des points de repères importants pour les habitants, qu'ils assurent une fonction de proximité et de cohésion sociale indispensable à notre société.

Ces Maires qui conjuguent écoute et action dans un contexte difficile de réduction des finances publiques.

Mesdames, Messieurs,

J'ai pour Saint-Jean une très grande ambition citoyenne. Celle d'une ville où il fait bon vivre, dynamique, authentique et conviviale.

Une ville en marche !

Voilà Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, les quelques mots que je souhaitais vous adresser ce soir.

Merci encore aux Saint-Jeannaises et Saint-Jeannais pour leur confiance.

Bon travail à toutes et tous... pour aller encore plus loin pour Saint-Jean.

Vive Saint-Jean !!

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la charte de l'élu local qui est proposée par l'association des Maires de France.

Sous la présidence de Monsieur Pierre-Marie CHARVOZ, élu maire, le nouveau conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Monsieur le Maire précise qu'en vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Il demande donc à l'assemblée de délibérer pour fixer à 7 le nombre d'adjoints pour la durée du mandat 2014-2020. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 7 le nombre d'adjoints.

### **Election des Adjoints**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales les adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes l'écart entre le nombre total des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. L'article L.2122-4 du CGCT précise que le vote a lieu au scrutin secret.

Monsieur le Maire demande si la liste « **UNIS POUR SAINT-JEAN** » présente des candidats. Philippe ROLLET répond par la négative.

Monsieur le Maire propose les candidats de la liste « **ENSEMBLE POUR SAINT-JEAN** » :

**Jean-Paul MARGUERON**  
**Marie-Paule GRANGE**  
**Philippe GEORGES**  
**Sandrine TESTON**  
**Patricia SONZOGNI**  
**Lucie DI CANDIDO**  
**Pierre GROS**

Il est donc procédé au vote. Chaque conseiller municipal met son bulletin de vote dans une urne. Monsieur le Maire invite les assesseurs (Catherine RECROSIO et Françoise COSTA) à procéder au dépouillement.

Nombre de bulletins déposés dans l'urne :	<b>29</b>
Bulletins « ENSEMBLE POUR SAINT-JEAN » :	23
Bulletins blancs :	0
Bulletins nuls :	6

Monsieur le Maire déclare donc élus adjoints :

**Jean-Paul MARGUERON**  
**Marie-Paule GRANGE**  
**Philippe GEORGES**  
**Sandrine TESTON**  
**Patricia SONZOGNI**  
**Lucie DI CANDIDO**  
**Pierre GROS**

Il précise qu'un arrêté de délégation sera pris dans les prochains jours pour chaque adjoint et adjointe.

Monsieur le Maire se lève et invite ses collègues adjoints à le rejoindre. Il les félicite individuellement avant de leur remettre leur écharpe d'adjoint et précise la nature des délégations qui feront l'objet d'arrêtés individuels.

**Jean-Paul MARGUERON**

Maire Adjoint chargé des finances, des travaux et de l'environnement.

**Marie-Paule GRANGE**

Maire Adjointe chargée des affaires sociales, de l'accessibilité et des ressources humaines.

**Philippe GEORGES**

Maire Adjoint chargé de la culture, du tourisme, de l'événementiel, des jumelages et de la promotion de la ville.

**Sandrine TESTON**

Maire Adjointe chargée des affaires scolaires et périscolaires et des actions éducatives.

**Patricia SONZOGNI**

Maire Adjointe chargée du cadre de vie, de la propreté de la ville et des espaces publics.

**Lucie DI CANDIDO**

Maire Adjointe chargée de l'accueil population, de la citoyenneté, du devoir de mémoire et des cimetières.

**Pierre GROS**

Maire Adjoint chargé des sports et des relations avec les associations.

Au-delà de ces domaines d'intervention répartis entre les adjoints, la sécurité et le développement économique sont rattachés directement à Monsieur le Maire.

Pour compléter, cette équipe d'adjoints, Monsieur le Maire propose de prendre une délibération pour fixer et créer des postes de conseillers municipaux délégués.

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, étant précisé que :

*« Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du conseil municipal ».*

Considérant que les affaires de la commune nécessitent de désigner des conseillers municipaux pour certaines attributions, il demande à l'assemblée de décider la création de 7 postes de conseillers municipaux délégués.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que contrairement au vote concernant les adjoints pour lequel les textes imposent le vote à bulletin secret il n'est pas obligatoire pour les conseillers municipaux délégués de faire de même.

Le bulletin secret n'est pas obligatoire sauf si quelqu'un le demande.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée si quelqu'un souhaite le vote à bulletin secret pour les conseillers municipaux délégués.

Personne ne le souhaite. Il procède donc au vote des conseillers municipaux délégués.

Monsieur le Maire demande si la liste « **UNIS POUR SAINT-JEAN** » présente des candidats. Philippe ROLLET répond par la négative.

Monsieur le Maire présente donc pour la liste « **ENSEMBLE POUR SAINT-JEAN** » :

**Georges BARBON**  
**Dominique JACON**  
**Jean-Claude PETTIGIANI**  
**Michel BONARD**  
**Catherine RECROSIO**  
**Georges NAGI**  
**Marie LAURENT**

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'un arrêté de délégation sera pris dans les prochains jours pour chaque conseiller et conseillère délégué.

**Georges BARBON**

Conseiller Municipal Délégué, chargé des relations avec la population  
 Placé auprès de Monsieur le Maire

**Dominique JACON**

Conseiller Municipal Délégué, chargé de l'eau, de l'énergie et du développement durable  
 Placé auprès de Jean-Paul MARGUERON, Maire Adjoint chargé des finances, des travaux et de l'environnement

**Jean-Claude PETTIGIANI**

Conseiller Municipal Délégué chargé de l'urbanisme  
 Placé auprès de Jean-Paul MARGUERON, Maire Adjoint chargé des finances, des travaux et de l'environnement

**Michel BONARD**

Conseiller Municipal Délégué chargé du cœur de ville, du commerce et de l'artisanat  
 Placé auprès de Philippe GEORGES, Maire Adjoint chargé de la culture, du tourisme, de l'événementiel, des jumelages et de la promotion de la ville

**Catherine RECROSIO**

Conseillère Municipale Déléguée chargée de l'Animation  
 Placée auprès de Philippe GEORGES, Maire Adjoint chargé de la culture, du tourisme, de l'événementiel, des jumelages et de la promotion de la ville

**Georges NAGI**

Conseiller Municipal Délégué chargé de la vie des quartiers  
 Placé auprès de Patricia SONZOGNI, Maire Adjointe chargée du cadre de vie, de la propreté de la ville et des espaces publics

**Marie LAURENT**

Conseillère Municipale Déléguée chargée du vivre ensemble  
 Placée auprès de Patricia SONZOGNI, Maire Adjointe chargée du cadre de vie, de la propreté de la ville et des espaces publics

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 16 avril 2014, à 18h30.

Monsieur le Maire invite l'ensemble du conseil municipal à rejoindre le bureau des adjoints pour une photo portrait de chaque élu. Une photo de l'ensemble du conseil municipal sera ensuite prise devant la mairie.

Monsieur le Maire informe le secrétaire de séance (Daniel DA COSTA) et les deux assesseurs (Catherine RECROSIO et Françoise COSTA) qu'ils doivent signer le procès-verbal avant de quitter la salle.

Il remercie l'ensemble du conseil municipal et invite les membres présents à partager le verre de l'amitié dans le Grand Salon de l'Ancien Evêché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.